



## Aux Contribuables de la susdite municipalité

### AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2020-310 décrétant un emprunt de 27 900 \$ pour pourvoir au frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 245 (centre communautaire)

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2020-310 décrétant un emprunt de 27 900 \$ afin de pourvoir aux frais de refinancement du règlement 245 (centre communautaire) a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020 et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 août 2020.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 21<sup>e</sup> jour d'août 2020

(s) Caroline Provost  
Caroline Provost, secrétaire-trésorière  
adjointe